



RETZ EN VALOIS

LE JOURNAL
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

n° 21
Septembre 2023

Sortir

Bibliothèques du territoire :
des trésors à préserver

Vie pratique

Gestion des déchets :
des agents à votre service

Territoire d'entreprises

Retour sur la Foire-Expo



Inclus :
L'agenda
de la Communauté
de Communes



Le guide horaires
Villéo-Retzéo 2023

Sommaire

Brèvesp.3 et 4

Vie pratiquep.5 à 10

- Gestion des déchets : des agents à votre service
- PLUi / RLPi : dernière ligne droite
- Assainissement collectif : contrôle des branchements
- Inventaire des zones humides de Retz-en-Valois
- Villéo-Retzéo : un réseau qui séduit de plus en plus
- Épicerie sociale : 10 ans de solidarité

Territoire d'entreprisesp.11

- Foire-Expo Retz-en-Valois : retour en images !

Sortir & découvrirp.12 à 17

- Bibliothèques du territoire : des trésors à préserver
- Le destin tragique de Gabrielle d'Estrées, favorite du roi Henri IV
- Journée du maintien à domicile : je suis aidant et moi qui m'aide ?
- Loisirs pour les 8/15 ans : demandez le programme !
- Tourisme : bilan de la saison estivale
- Élisabeth d'Autriche, reine douce et dévote

Agendap.18 et 19

- Agenda des communes

Le journal Retz-en-Valois est une publication de la Communauté de Communes

Directeur de la publication:

Alexandre de Montesquiou

Rédaction en chef:

service communication

Conception et réalisation:

DonCameleon.fr

Impression:

Alliance partenaire graphique



Photographies:

© Droits réservés : Communauté de Communes sauf autres mentions et reprises d'affiches ;

© Adobe Stock

Couverture : © Freepik

N° ISSN : 2553-9426 (imprimé)

N° ISSN : 2777-8509 (en ligne)



Alexandre de Montesquiou
Maire de Montgobert
Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

En cette rentrée 2023, je souhaite, tout d'abord, revenir sur le succès de la 3^e édition de **la Foire-expo Retz-en-Valois** qui s'est déroulée le 3 juin dernier. Avec plus de 3 000 visiteurs, 80 exposants et de nombreuses attractions familiales, je me réjouis que cette journée ait répondu aux attentes des entreprises et que le public ait été au rendez-vous. En organisant ce type de manifestation, la Communauté de Communes Retz-en-Valois réaffirme son soutien et son plein engagement aux côtés des acteurs économiques locaux.

Après la pause estivale, septembre va redynamiser le territoire avec de nombreux projets en cours et à venir.

Le 19 octobre prochain marquera l'ouverture de la magnifique Cité internationale de la langue française, dont nous devons tous nous féliciter et être les ambassadeurs.

À quelques semaines de cet événement, la culture, et plus particulièrement la lecture, bat au cœur de Retz-en-Valois. Avec le soutien de la DRAC, et en partenariat avec la bibliothèque départementale de l'Aisne et **les 10 bibliothèques du territoire**, nous travaillons de concert pour mettre en avant ces lieux qui s'adressent à chacun d'entre nous, quel que soit notre âge, et qui ne sont pourtant pas assez connus ou fréquentés. Retrouvez ces **trésors à préserver** en page 12 et 13.

Autre action culturelle : les **Journées européennes du patrimoine**.

Rendez-vous les samedi 16 et dimanche 17 septembre dans les 54 communes de la CCRV pour visiter les monuments ouverts pour l'occasion. Un programme rassemblant toutes les activités de ce weekend est disponible sur notre site Internet ou sur simple demande auprès de notre office de tourisme à Villers-Cotterêts.

À la lecture de votre journal, vous retrouvez d'autres domaines en faveur desquels la Communauté de Communes œuvre pour améliorer votre quotidien.

En premier lieu, le transport à la demande du réseau intercommunal **Villéo-Retzéo** évolue : avec l'augmentation des jours de fonctionnement et de nouveaux horaires, plusieurs lignes s'adaptent aux besoins des usagers.

Découvrez joint à ce numéro le nouveau guide horaires 2023.

Côté social, partons à la rencontre de **l'épicerie solidaire** située à Villers-Cotterêts qui donne un vrai coup de pouce aux personnes qui se retrouvent en difficulté.

Enfin, nous vous informons sur les dernières actualités concernant le tourisme, l'urbanisme, l'assainissement, la préservation des zones humides du territoire et les déchets. Sans oublier **l'agenda de la CCRV encarté à ce journal** qui vous propose des animations variées jusqu'à la fin de l'année.

Bonne rentrée, et bonne lecture !

Nouvelle collecte d'amiante

Inscrivez-vous vite pour la prochaine collecte d'amiante ouverte aux habitants de Retz-en-Valois :

➔ **jeudi 9 novembre en déchèterie de Villers-Cotterêts**

Aucun dépôt ne sera possible sans inscription préalable. Les équipements de protection ne sont pas fournis.

Tarifs : forfait de 65€ par apport à régler auprès des services techniques en amont du dépôt. Surplus de 2€ par kg supplémentaire au-delà de 200kg par an par foyer.

☰ Réservation et renseignements **avant le lundi 6 novembre** au 03 23 96 60 19



Nouvelles assistantes maternelles

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) souhaite la bienvenue à :

- **Valérie RICHARD** de Villers-Cotterêts
- **Charlotte ROBERT** de Viviers

Pour tout renseignement,
contactez le Relais Petite Enfance

📍 rue Alfred Juneaux à Villers-Cotterêts

📞 03 23 96 61 30

✉️ rpe@retzenvalois.fr

Découvrez les nouvelles entreprises du territoire !

De nouvelles entreprises s'installent sur Retz-en-Valois. Bienvenue !

- **Louena**, magasin de prêt-à-porter pour femmes et hommes

📍 Chemin du Moulin Rouge 02600 Villers-Cotterêts

🕒 Ouvert du lundi au samedi de 10h à 19h

- **La Belle Vicoise (anciennement le Lion d'Or)**, restaurant, hôtel, bar à vin et bibliothèque à bière

📍 1 place du Général de Gaulle 02290 Vic-sur-Aisne

📞 03 23 55 50 20



Paillage en déchèterie d'Ambleny

À partir du mois d'octobre, les habitants de la Communauté de Communes auront la possibilité de récupérer gratuitement du paillis à la déchèterie d'Ambleny, dans la limite des stocks disponibles.

Il s'agit de copeaux issus du broyage de végétaux qui possèdent plusieurs vertus pour le jardin. Ils permettent :

- **d'alimenter votre composteur** s'il est correctement associé à des matières vertes (épluchures de légumes ou restes de cuisine) ;
- **d'enrichir la terre de votre jardin** car il améliore la qualité du sol et stimule sa fertilité ;
- **de limiter l'arrosage de vos plantes**, s'il est utilisé en paillage à leur pied.

Munis de votre carte d'accès, présentez-vous directement auprès des agents de la déchèterie d'Ambleny.

☰ **Renseignements** au 03 23 96 60 19



© Freepik



Travaux voirie

Des travaux de réfection de voirie ont été réalisés sur le territoire, notamment sur les communes de :

- **Audignicourt** (voie communale dit Pont Auger),
- **Longpont / Louâtre** (chemin du bas de Catifet),
- **Nouvron-Vingré** (chemin de Tartiers),
- **Retheuil** (chemin de Retheuil à Chelles),
- **Saint-Christophe-à-Berry** (voie communale Cagny-à-Berry),
- **Vassens** (route d'Autrèche),
- **Tartiers** (chemin de Morsain)
- **Vivières** (voie de l'Épine à Soucy).

Deux vice-champions de France de savate boxe française

Savez-vous que 2 vice-champions de France de savate boxe française habitent Retz-en-Valois ?

Nikita Richer et **Nivesh Seemathre**, se sont hissés sur la 2^e marche du podium lors des Championnats de France de savate boxe française, les 27 et le 28 mai dernier à Paris. Chacun dans leur catégorie respective, Cadette F56 et Minime M39, ils ont rapporté l'argent à leur club. Félicitations à eux !



Gestion des déchets : des agents à votre service

La gestion des déchets fait partie des sujets sur lesquels nous vous informons régulièrement, en particulier via notre magazine. Dans les précédents numéros, nous vous avons ainsi annoncé puis présenté la mise en place de la tarification éco-responsable. L'opération a démarré l'an dernier avec l'harmonisation de la collecte sur tout le territoire, la distribution de bacs et l'enquête auprès des habitants. Derrière ces différentes étapes se cachent des agents à pied d'œuvre chaque jour pour l'organisation de ce service aux usagers : aujourd'hui, on vous présente les maillons de la chaîne.

Émilien : coordonnateur déchets et prévention



Le territoire dispose de 2 déchèteries intercommunales, à Villers-Cotterêts et à Ambleny : c'est Émilien qui est le responsable de ces deux sites et qui s'assure de leur bon fonctionnement.

Son rôle est également de proposer des actions dans le cadre du Plan Local de Prévention des déchets, dans le but de diminuer la quantité d'ordures ménagères et les coûts de gestion des déchets. On citera par exemple les « opérations amiante » menées depuis 2 ans dans les déchèteries ou encore la distribution des composteurs et la lutte contre le gaspillage alimentaire...

Enfin, dans le cadre de la tarification éco-responsable, Émilien est « Monsieur Redevance spéciale » ! ... à savoir le référent pour la taxe qui s'applique spécifiquement aux entreprises et aux administrations du territoire. Vous êtes un professionnel, un responsable d'administration, un élu... et vous avez une question sur la gestion des déchets : il est votre interlocuteur privilégié !

Émilien COQUART
e.coquart@retzenvalois.fr
03 23 96 60 19 / 07 56 17 30 03

Samia : ambassadrice du tri



Nombreux sont les habitants du territoire qui ont déjà rencontré Samia ! D'abord enquêtrice, elle a sillonné l'ensemble du territoire l'an dernier : pour venir vous informer, vous questionner sur

vos habitudes puis vous distribuer vos nouveaux bacs. Aujourd'hui ambassadrice du tri, elle sensibilise l'ensemble de la population aux bons gestes ; elle intervient ainsi dans les écoles, dans les habitats collectifs avec les bailleurs sociaux ou les syndicats privés, mais aussi lors de salons ou de manifestations grand public (comme la FOIRE-EXPO en juin dernier).

Le défi pour Samia : faire baisser le taux de refus de tri !

Samia GHEZALI
mesdechets@retzenvalois.fr
03 23 96 61 32 / 07 56 17 94 12

Blandine : gestionnaire des collectes



Blandine résout tous vos problèmes ! Une collecte non réalisée, un bac cassé, vous n'avez pas encore votre nouveau bac gris ou vous venez d'emménager ? Blandine est là pour vous accompagner.

Vous pouvez aussi la croiser sur le terrain pour s'assurer de la qualité des prestations de collecte.

Blandine MAROT
mesdechets@retzenvalois.fr
03 23 55 99 00

Audrey, Florence et Anaïs : les femmes de l'ombre

Audrey et Florence s'occupent de toute la partie administrative du service : suivi des tonnages, facturation, analyse des contrats, gestion de la base de données des bacs et des usagers. Elles sont joignables au 03 23 55 99 00. Quant à Anaïs, elle gère l'ensemble du service.

MÉMO : le calendrier de la TEOMi¹

2022

Harmonisation et enquête

- Harmonisation de la collecte sur tout le territoire.
- Enquête auprès des usagers : adaptation de la taille et distribution de bacs pucés.

2023

Période pédagogique (année à blanc)

- Comptage des levées (non facturées), vous recevrez un décompte estimé des levées 2023 en fin d'année.
- Communication à tous les usagers : journal communautaire, simulateur de calcul, guides pratiques...
- Paiement de la TEOM : pas de changement.

2024

Mise en place de la TEOMi

- Comptage des levées (facturées en 2025).
- Paiement de la TEOM : pas de changement.

2025

Première facturation de la TEOMi

- Réception du décompte réel des levées 2024 au cours du 1^{er} trimestre.
- Paiement à l'automne de la 1^{ère} TEOMi, avec une part variable correspondant aux levées 2024.

¹ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

PLUi / RLPi : dernière ligne droite

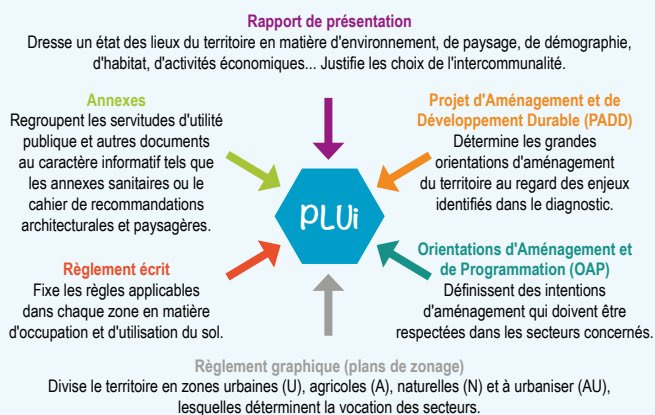
Fin 2020, le Conseil Communautaire a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'élaboration de son premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Après plus de 2 ans de travail et de concertation, les Conseillers Communautaires ont voté à la majorité l'approbation de la révision du PLUi et du RLPi le 7 juillet 2023. Ces deux documents seront bientôt exécutoires sur l'ensemble du territoire intercommunal.

À quoi sert le PLUi ?

Pour rappel, le PLUi est un document de planification stratégique et réglementaire qui définit les orientations d'aménagement de l'intercommunalité à l'horizon de 10-15 ans et fixe les règles d'urbanisme applicables dans les 54 communes membres de la CCRV.

Pour autant, il ne s'agit pas d'un document figé. Il est amené à évoluer pour tenir compte des besoins du territoire et des éventuels changements législatifs.

Le PLUi est composé de plusieurs pièces



Et le RLPi ?

Le Règlement Local de Publicité intercommunal est un document d'urbanisme qui détermine les règles en matière d'affichage publicitaire. Il réglemente la localisation, les formats et l'implantation des dispositifs publicitaires tels que les enseignes et pré-enseignes. Le RLPi vise à rendre cohérent et harmonieux l'affichage publicitaire sur l'ensemble du territoire intercommunal et permet d'adapter la réglementation nationale aux enjeux et caractéristiques du territoire.

Il est constitué de trois tomes :

- un rapport de présentation
- une partie réglementaire
- des annexes

Enquête publique et approbation

L'enquête publique relative aux procédures de révision du PLUi et d'élaboration du RLPi a été organisée du 8 mars au 7 avril 2023. Les habitants ont pu faire part de leurs remarques lors des permanences tenues par la Commission d'enquête ou par le biais des différents supports papiers et numériques.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête sont consultables au Pôle Aménagement du Territoire, sur le site Internet de la CCRV ainsi que dans chaque mairie des 54 communes du territoire.

La Commission d'enquête ayant rendu un avis favorable sur les deux dossiers, la révision du PLUi et le RLPi ont pu être approuvés par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 7 juillet 2023.

Les documents seront exécutoires sur toutes les communes membres de la CCRV d'ici début octobre. Renseignez-vous pour votre commune sur le site Internet de la CCRV ou auprès du Pôle Aménagement du Territoire.

Comment consulter les documents ?

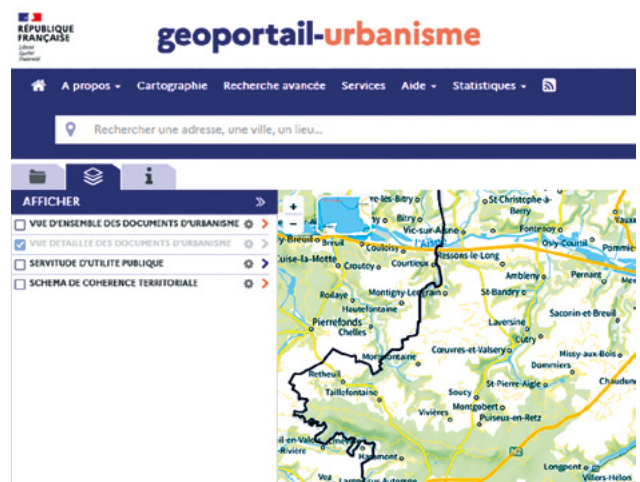
L'ensemble des pièces du PLUi et du RLPi sont consultables :

- ➔ sur le **site Internet de la CCRV**
- ➔ en **format papier au Pôle Aménagement du Territoire**

Chaque commune dispose d'un plan de zonage de son territoire que vous pouvez consulter en mairie.

Vous avez également la possibilité de consulter et de télécharger le PLUi directement sur le Géoportail de l'urbanisme via le lien :

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr



Cette plateforme mise en place par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et le Ministère de la Transition écologique vous permet de localiser un terrain et de connaître les prescriptions d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique qui s'y appliquent.

Renseignements :

Pôle Aménagement du Territoire
35 rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 61 25

Assainissement collectif :

contrôle des branchements

Lorsque vous disposez d'une habitation avec un assainissement non collectif, vous êtes soumis à des contrôles pour vérifier le bon fonctionnement de votre installation individuelle. Mais saviez-vous que, depuis peu, il en était de même pour l'assainissement collectif ? On vous explique tout.

Définitions

→ **L'assainissement collectif** désigne un système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration afin d'y être traitées. Il comprend les équipements de traitement ainsi que le réseau de collecte.

Sur la CCRV, 9 communes sont concernées :

Ambleny, Berny-Rivière, Coyolles, La Ferté-Milon, Longpont, Pernant, Ressons-le-Long, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts.

→ **Le branchement** au réseau d'assainissement collectif consiste à mettre en place une canalisation d'évacuation des eaux usées d'un bâtiment vers le réseau d'assainissement public. Il est constitué d'une partie privée (de l'habitation vers la boîte de branchement) et d'une partie publique (de la boîte de branchement vers le collecteur public). En l'absence de boîte de branchement, la limite de propriété sert de limite au domaine public/privé.

→ Réseaux séparatifs et unitaires

Lorsqu'il existe deux réseaux permettant de séparer les eaux usées et les eaux pluviales, on parle de réseaux séparatifs. Lorsqu'un seul réseau récupère les eaux usées et pluviales, on parle alors de réseau unitaire. Villers-Cotterêts est en réseau unitaire, à l'exception de certains secteurs.

Les autres communes disposent d'un réseau séparatif.

Pourquoi contrôler les branchements ?

Le contrôle de branchements permet de vérifier la bonne destination des effluents¹ sortant de votre habitation :

- les eaux usées dans le collecteur d'assainissement pour être acheminées vers la station d'épuration dans le but d'y être traitées ;
- les eaux pluviales dans le collecteur eaux pluviales pour être acheminées vers le cours d'eau.

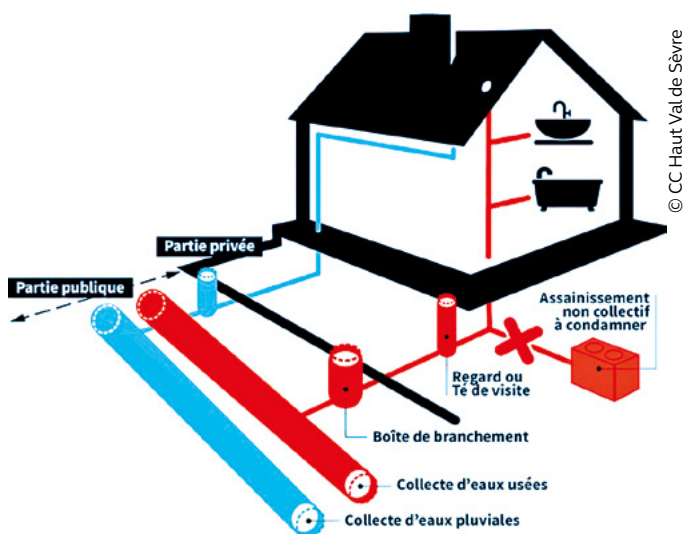
En cas d'inversion des branchements, l'environnement se retrouve pollué par des eaux usées non traitées et les eaux de pluie transitent par la station d'épuration pour être traitées alors qu'elles n'en ont pas besoin.

Quand doit être réalisé le contrôle ?

Le contrôle est obligatoire :

- lors de tout nouveau raccordement au réseau public d'eaux usées (nouveau réseau, raccordement non réalisé par le passé, modification des bâtiments, nouvelle construction...)
- lors d'une vente de bâtiment (immeuble, maison, ...)

Toutefois, vous pouvez faire contrôler votre raccordement, à tout instant, en faisant la demande auprès du service assainissement de la CCRV.



© CC Haut Val de Sèvre

Qui réalise le contrôle et à quel tarif ?

En cas de nouveau raccordement, c'est la Communauté de Communes qui réalise le contrôle (en direct ou par une entreprise missionnée). Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil Communautaire et consultables sur le site Internet.

En cas de vente, le contrôle est à réaliser par le diagnosticien de votre choix qui pratique les tarifs qu'il souhaite. La seule obligation est de transmettre une copie de votre diagnostic à la CCRV. Il est valable 3 ans sur notre territoire.

En cas de non-conformité, que se passe-t-il ?

Vous devez remettre en conformité votre installation. Le délai maximal est de 1 an. Les travaux sont à votre charge. Une majoration de la redevance d'assainissement collectif est prévue par la loi si au bout du délai réglementaire les travaux n'ont pas été réalisés.

La CCRV reste à votre disposition pour vous apporter des conseils techniques.

Renseignements

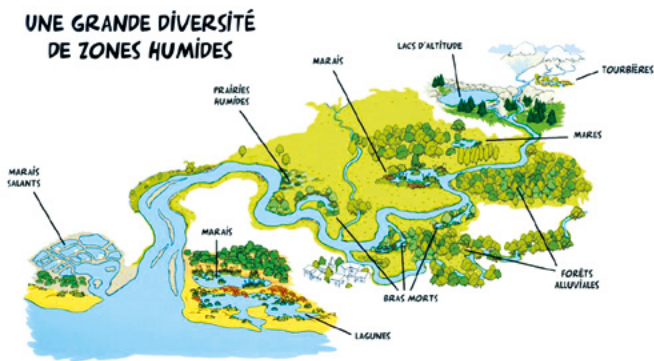
Services techniques
Impasse du Chênois
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 61 28
assainissement@retzenvalois.fr

¹ ensemble des eaux à évacuer par les égouts

Inventaire des zones humides de Retz-en-Valois

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes s'est vu confier la compétence GEMAPI (gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations). Quatre actions ont été entreprises par la CCRV dans ce domaine ; parmi elles : **la protection et la restauration des zones humides.**

Qu'est qu'une zone humide ?



© Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - Bigbang communication

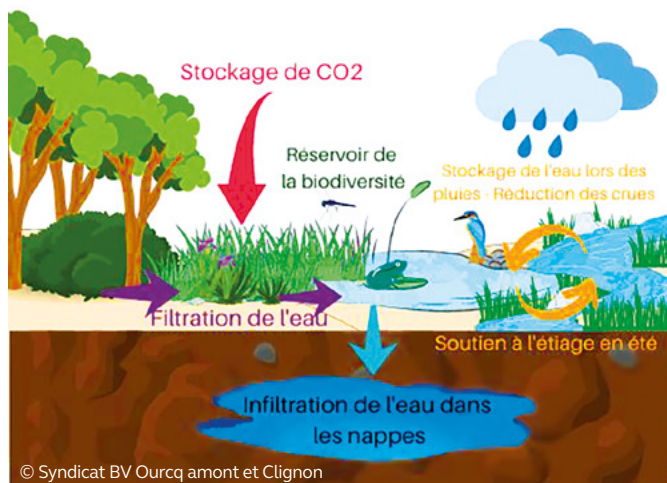
Les zones humides sont définies par le code de l'environnement (Art. L.211-1) comme des terrains en eau tout ou partie de l'année avec une végétation et/ou un sol spécifiquement lié à la présence d'eau.

Des zones humides en danger !

50% des zones humides ont disparu au cours du siècle dernier et les zones encore existantes sont souvent dégradées. Les causes sont multiples : urbanisation, intensification de l'agriculture et des productions forestières, aménagement de cours d'eau, etc.

Pourtant leur préservation est primordiale : ces milieux offrent des services non négligeables.

Il est estimé que la protection des zones humides coûte 5 fois moins cher que la compensation de la perte des services rendus.



© Syndicat BV Ourcq amont et Clignon

Mais alors comment les préserver ?

Des organismes compétents dans la gestion et la restauration des zones humides sont présents sur la CCRV. C'est le cas du Conservatoire des Espaces Naturels ou du Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon, présent sur le sud de la CCRV.

Ce dernier réalise actuellement un inventaire des zones humides, dans le cadre d'un « Contrat Territorial Eau et Climat » permettant une collaboration entre l'Agence de l'eau, la CCRV et d'autres partenaires. À partir d'une estimation cartographique, des relevés terrain sont réalisés cette année pour valider les localisations des zones humides sur le territoire Retz-en-Valois.

Tous les résultats seront d'ailleurs mis à disposition des communes concernées. Les habitants pourront les consulter sur simple demande auprès de leur mairie dès 2024 !



© Syndicat BV Ourcq amont et Clignon

Vous pouvez aussi visiter le site Internet du Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France pour connaître les sites qu'il gère sur la CCRV : www.cen-hautsdefrance.org

Une réglementation existe pour éviter tout risque de dégradation des zones humides. En cas de questions sur un projet pouvant impacter une de ces zones, il est possible de contacter la Direction Départementale des Territoires au 03 23 24 64 00.

Le Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon reste disponible à l'adresse suivante :

sigbv-ourcq-amont@orange.fr

Plus de renseignements, sur le site

www.union-des-syndicats.fr

Villéo-Retzéo : un réseau qui séduit de plus de plus

Le réseau de transport de la Communauté de Communes, Villéo-Retzéo, a connu une hausse inédite de sa fréquentation sur l'année 2022. 83 810 personnes ont pu bénéficier de ce service l'année dernière, soit +10% de fréquentation par rapport à 2021.



La tendance enregistrée en 2022 traduit l'envie des habitants du territoire de continuer à utiliser ou de découvrir le réseau de transport en commun qui répond à leurs besoins de mobilité pour leurs différents déplacements.

Pour rappel, le réseau est composé de :

- ➔ **3 lignes urbaines** sur Villers-Cotterêts (lignes A, B, C)
- ➔ **1 ligne interurbaine** entre Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon (ligne D)
- ➔ **1 réseau de Transport à la Demande (TAD)** pour toute les autres communes du territoire

Paroles de voyageurs

« Depuis la création de la ligne D, je n'ai plus besoin de faire des allers/retours entre Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon pour accompagner ma fille au lycée quand elle termine plus tôt ou commence plus tard. En plus, l'abonnement semestriel pour les jeunes n'est pas cher. Ma fille gagne en autonomie et moi je gagne du temps et j'économise de l'essence. »

Caroline, 42 ans

« J'emprunte le réseau depuis sa création et cela m'est bien utile. Je n'ai plus de voiture et ça me permet d'aller au marché de Villers-Cotterêts ou faire mes courses à Leclerc sans devoir dépendre de mes enfants. »

Andrée, 75 ans

« J'utilise le service à la demande tous les jours de la semaine pour me rendre à la gare de Villers-Cotterêts car je travaille à Paris. C'est un véritable service de « taxi » qui m'a permis de faire l'économie de ma seconde voiture. »

Étienne, 36 ans

Des clients satisfaits

Cette dynamique positive est également confirmée par les résultats de l'enquête de satisfaction menée en octobre 2022. Elle mesure à travers différents indicateurs l'avis général de la clientèle. **96 % des clients se déclarent satisfaits voire très satisfaits** de leur expérience sur le réseau et notamment en matière de qualité de service.

« Ce que j'apprécie sur le réseau, c'est que les conducteurs sont tous très aimables et savent toujours me renseigner. »

Françoise, 63 ans

« Les véhicules sont confortables et toujours impeccables. Un vrai plus contrairement à d'autres réseaux de transport. »

Jean-Luc, 56 ans

Le TAD évolue

Dans un souci d'amélioration de la mobilité des habitants du territoire, les jours de fonctionnement du TAD évoluent pour certaines zones. Depuis le 4 septembre, les habitants des zones de Vic-sur-Aisne, de Villers-Cotterêts Zone 2 et de La Ferté-Milon peuvent utiliser les Transports à la Demande du lundi au vendredi, et non plus sur seulement quelques demi-journées.

Des nouveaux horaires uniformisés sont également proposés pour une meilleure lisibilité de l'offre.



Retrouvez l'ensemble des horaires et services proposés par le réseau Villéo-Retzéo dans la nouvelle édition du guide horaires joint à votre journal communautaire.

Ce guide est également disponible sur demande auprès des mairies de la CCRV et de l'agence Villéo-Retzéo ou en téléchargement sur :
www.villeo-retzeo.fr
et **www.cc-retz-en-valois.fr**

Toutes les informations du réseau (horaires, infos trafic...) via :



www.villeo-retzeo.fr



Application : Villéo Retzéo



34 Boulevard Milet, 02600 Villers-Cotterêts



03 23 96 32 30

Épicerie sociale : 10 ans de solidarité

L'épicerie sociale et solidaire, ouverte depuis le 5 mai 2012, est destinée aux familles en difficulté de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV). Ouverte deux demi-journées par semaine, elle est accessible sur justificatif délivré par les assistants sociaux pour une durée de 6 mois. Cette structure est gérée par une association à but non lucratif, « les Petits Grains de la Forêt de Retz » et subventionnée par la CCRV.

L'épicerie : une aide temporaire

« Je travaille 15 heures par semaine. L'épicerie ? Si elle n'existait pas, je ne pourrais pas manger » déclare Estelle en pénétrant dans les locaux de l'association tandis que Gilles sort en tirant son caddie rempli. En effet, l'épicerie sociale et solidaire fonctionne presque comme une vraie « supérette ». Elle est ouverte aux familles domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes. Mais cette aide alimentaire n'est pas sans contrepartie. Pour y accéder, les bénéficiaires sont adressés par les assistants sociaux avec lesquels ils ont pris un engagement écrit et signé.

La possibilité de faire ses courses à l'épicerie est limitée dans le temps. L'accès couvre une période de 12 semaines, renouvelable une fois. Il s'agit d'un coup de pouce temporaire pour aider à se remettre ou à rester debout.

Des économies réalisées pour rembourser ses dettes

« Vous m'apportez une grande aide. J'étais vraiment dans le bas-fond. Malade puis atteinte du COVID, j'ai perdu mon travail, du coup j'ai de gros soucis financiers. Venir ici, me remonte le moral. Vous demandez une participation, mais c'est normal » relate Nathalie. Les bénéficiaires ont un budget alloué tenant compte de leur situation et font leurs courses comme dans un supermarché. Ils trouvent des produits de base alimentaire, d'hygiène et d'entretien, des produits frais (fruits, légumes, laitages) et des produits surgelés. Comme dans un « vrai magasin », les denrées sont affichées au prix du commerce. Arrivés à la caisse, les bénéficiaires ne règlent que 10 % de la valeur de leurs caddies. L'argent économisé doit être affecté au remboursement d'une dette ou à la réalisation d'un projet (engagement pris avec l'assistant social). « Je suis soulagée quand je viens ici, car grâce à vous, mes enfants peuvent manger équilibré » souligne Rose-Marie.

Des ateliers pour conseiller

Lutter contre la « malbouffe », favoriser l'accès à l'autonomie sociale des familles font partie des missions de l'épicerie. Pour cela, des ateliers sont organisés régulièrement. « Astuces pour mieux gérer son budget, recherche premier emploi, violences intrafamiliales, cuisiner avec peu de choses, comment réduire sa facture énergétique... » Les thèmes peuvent être variés. Ces ateliers créent un espace d'échange entre les bénéficiaires. Ils permettent de mieux se connaître et de s'entraider. Les besoins sont grands mais la solidarité entre tous peut apporter des réponses à dimension humaine.



L'épicerie sociale et solidaire en quelques chiffres :

- **32 communes** de la CCRV dont des habitants bénéficient aujourd'hui de l'épicerie
- **35 bénévoles**
- **2 335 familles aidées** depuis l'ouverture
- **61 tonnes de nourritures distribuées** en 2022 soit 122 000 repas

Foire-Expo Retz-en-Valois : retour en images !

Plus de 3 000 visiteurs se sont rendus à la dernière Foire-Expo Retz-en-Valois ! Rassemblant près de 80 artisans et commerçants du territoire, cette 3^e édition s'est déroulée le samedi 3 juin dernier aux abords du marché et du Château à Villers-Cotterêts. Une nouvelle fois, ce rendez-vous familial et festif a permis de faire découvrir les produits et savoir-faire locaux mais aussi les services de la collectivité et de ses partenaires. Dans la bonne humeur, exposants et visiteurs ont profité d'une belle journée ensoleillée, rythmée par les animations, concerts, démonstrations et jeux concours.



© Photos : Bruno COHEN

Bibliothèques du territoire : des trésors à préserver

À la faveur de l'émergence de la Cité internationale de la langue française, le Ministère de la Culture, la Région Hauts-de-France, le Département de l'Aisne et la Communauté de Communes Retz-en-Valois se sont associés pour acter le lancement d'actions autour de la langue française. C'est dans ce contexte que les bibliothèques du territoire ont commencé à travailler ensemble.

Des attentes sur le territoire

Avec le concours de la **bibliothèque départementale**, des rencontres ont été organisées entre les bibliothécaires, bénévoles ou agents municipaux et les autres acteurs en lien avec le livre et la lecture que sont la Cité internationale de la langue française, l'Association EVA (Espace de vie et d'animation) et les services enfance et petite enfance de la CCRV.

Ensemble, ils ont fait émerger des attentes communes : mieux se connaître, partager des idées de projets communs et échanger autour des structures et de leurs missions.

Une bibliothèque, pour qui, pour quoi ?

Sur le territoire de la CCRV, 10 bibliothèques vous ouvrent leurs portes, c'est-à-dire une à moins de 15 minutes de chez vous ! Gratuites et ouvertes à tous, elles vous offrent un accès à la culture, à l'information, à l'éducation et aux loisirs. Chacune gère sa collection diversifiée pour répondre aux attentes de son lectorat (documentaires, romans, albums, BD, mangas, films, abonnement à des magazines, etc.). Certaines ont développé des fonds pour leurs publics spécifiques (tout-petits, public mal-voyant, lecteurs débutants, etc.). On y vient découvrir les dernières nouveautés mais aussi participer à des ateliers jouer, se détendre, consulter des ressources numériques !

Des actions pour se faire connaître

Les bibliothèques/médiathèques du territoire ne sont pas toutes connues des habitants. Pourtant, elles s'adressent à tous, quel que soit l'âge du lecteur. La plupart fonctionnent grâce à l'investissement de bénévoles et il leur est parfois difficile de se faire connaître ou de s'investir dans la mise en place d'actions qui leur donneraient de la visibilité. Fort de ces constats, la CCRV a souhaité apporter son soutien en proposant, via différents supports, d'informer les habitants du territoire : **la carte ci-contre liste et localise ainsi les structures existantes**. Un petit annuaire détaillant les lieux, les horaires et les offres sera bientôt disponible.

Un conte itinérant en préparation

D'autre part, un **projet de conte en itinérance** se prépare pour 2024. Avec le soutien de la bibliothèque départementale, une tournée sera organisée au sein de différentes bibliothèques, proposant un spectacle de la compagnie « Théâtral Ouest » ainsi que des animations en lien avec le spectacle. Promis, on vous en dira plus très bientôt ! En attendant, ne manquez pas de rendre visite à nos bibliothèques et médiathèques du territoire... qui restent de véritables trésors à (re)découvrir et à préserver !

En partenariat avec :



La bibliothèque départementale, c'est quoi ?

Service du Conseil Départemental de l'Aisne, la bibliothèque départementale accompagne les collectivités territoriales axonaises dans le développement de la lecture publique.

La bibliothèque départementale de l'Aisne a pour missions :

- ➔ Le soutien à la coopération interbibliothèques
- ➔ L'aide et le conseil à la construction des bibliothèques et à leur gestion
- ➔ L'aide et le conseil à la mise en place d'actions culturelles et numériques
- ➔ La desserte documentaire aux bibliothèques partenaires pour compléter leur offre.
- ➔ La formation et l'organisation de journées professionnelles en direction des bibliothécaires et de leurs partenaires

BDA : Bibliothèques intégrées au réseau de la bibliothèque départementale



**Bibliothèque municipale
Alice Montillet**

11 Rue Lucien Damy
02290 Vic-sur-Aisne
03 23 55 59 26 (joignable uniquement
aux horaires d'ouverture)
mediatheque.vic@wanadoo.fr



Lun. 17h - 18h30
Mer. 15h - 17h30
Jeu. 17h - 19h
Sam. 10h30 - 12h



**Médiathèque municipale
Georges Brassens**

6 Grand'rue
02290 Ressons-le-Long
03 23 74 21 12
mediatheque@ressonslelong.com



Mer. 14h - 17h
Ven. 16h30 - 19h
1^{er} dim. du mois : 10h - 11h30
Vacances : mer. uniquement



Médiathèque municipale

7 Rue de Vaudrial (à l'étage
de la salle des fêtes)
02290 Montigny-Lengrain
03 23 55 52 55
mairie@montigny-lengrain.fr



Ven. 17h - 18h30



Médiathèque Alexandre Dumas

Rue de la Pléiade
02600 Villers-Cotterêts
03 23 76 48 20
mediatheque@mairie-villerscotterets.fr



Mar. 13h - 18h
Mer. 10h - 12h30 / 14h - 18h
Jeu. 12h - 17h
Ven. 13h - 18h
Sam. 10h - 12h30 / 14h - 18h



Bibliothèque municipale

Place de la Mairie
02290 Berny-Rivière
03 23 55 51 29
bibliothequeberny@gmail.com



Mer. 16h30 - 18h30

Toutes les 3 semaines, lun. ou mar. 14h15 - 15h15



Bibliothèque municipale

Place de la Mairie
02290 Fontenoy
Michèle : 06 25 08 59 49
Romuald : 06 78 90 91 55
bibliothequefontenoy@yahoo.com



Mer. 14h - 16h
Sam. 10h - 12h



**Bibliothèque municipale
Onézime-Hénin**

11 rue de la Tour
02290 Ambleny
biblio.ambleny@orange.fr



Mar. 15h - 17h
Mer. 10h30 - 12h
Sam. 11h - 12h



Bibliothèque municipale

Place de la mairie
(au sein de la mairie)
02600 Longpont
mairie.longpont@orange.fr
03 23 96 16 26



Ven. 16h30 - 18h



Bibliothèque associative

31 Rue de la Chaussée
02460 La Ferté-Milon
03 23 96 77 42
lafertemilon.acl@orange.fr



Mar., mer., ven. 14h30 - 17h30



Bibliothèque municipale

2 Place de l'Église
02210 Chouy
Sylviane : 03 23 71 02 14



Mer. 14h - 16h
Jeu. 17h - 19h

Le destin tragique de Gabrielle d'Estrées, favorite du roi Henri IV

Par Pascale Plazanet

Elle était « blonde, dorée, d'une taille admirable, d'un teint d'une blancheur éclatante » écrit Mademoiselle de Guise : reconnue comme l'une des plus belles femmes de son temps, Gabrielle d'Estrées fut la favorite du roi Henri IV de 1591 à 1599. Ils eurent trois enfants et il avait annoncé qu'il allait l'épouser lorsqu'elle mourut soudainement à l'âge de 26 ans, alors qu'elle portait leur quatrième enfant.

Revenons sur son histoire romanesque.

Gabrielle est née à Cœuvres¹ en 1573. Issu de la maison d'Estrées, originaire du Boulonnais, son père, Antoine d'Estrées, Marquis de Cœuvres, est un militaire de carrière. De son mariage avec Françoise Babou de la Bourdaisière sont nés onze enfants dont sept filles : Gabrielle est la quatrième. Très ambitieuse, sa mère a la réputation d'être de mœurs légères. À l'âge de 18 ans, Gabrielle a déjà un amant, Roger de Bellegarde, grand écuyer de France – et accessoirement ancien mignon d'Henri III – et c'est lui qui la présente au roi Henri IV après lui avoir vanté ses qualités ! Le roi est conquis... mais, maline, la belle mettra six mois à accorder ses faveurs au monarque « sentant fort de l'aile et du gousset² ».

Une famille comblée d'honneurs

Devenue la favorite du roi, la belle Gabrielle s'installe à la cour : pour respecter les convenances, Henri IV a pris soin de la marier à Nicolas Damerval de Liancourt et de les faire divorcer juste après pour rendre à sa maîtresse sa liberté. Très épris, il lui octroie le marquisat de Montceaux et le château de Montceaux-lès-Meaux puis le duché de Beaufort. Sa famille n'est pas oubliée : le père de Gabrielle devient gouverneur de l'Ile-de-France, son frère, François-Annibal, évêque de Noyon et ambassadeur de France à Rome et l'une de ses sœurs abbesse de Maubuisson.

Quelques années plus tard, trois enfants sont nés : César (1594-1665), le duc de Vendôme, Catherine-Henriette (1596-1663), dite Mademoiselle de Vendôme et Alexandre (1598-1629), dit le chevalier de Vendôme. Séparé de son épouse légitime Marguerite de Valois (la reine Margot) après une union stérile, le roi les a légitimés. C'est alors qu'il envisage d'épouser Gabrielle, enceinte de leur quatrième enfant. Il en fait part à la cour, ce qui ne plaît évidemment ni au peuple – qui l'a surnommée « la duchesse d'Ordures » – ni au pape Clément VIII, ni à la reine en titre. Mais, alors qu'elle consomme un citron glacé lors d'un dîner, Gabrielle d'Estrées, la « presque reine », est prise d'atroces convulsions : elle perd son enfant et s'éteint trois jours plus tard, en avril 1599. On attribua cette mort providentielle à un empoisonnement commandité par l'épouse bafouée... alors que la favorite aurait en réalité été victime d'éclampsie puerpérale, une pathologie de la grossesse.

Des funérailles royales

Au lendemain de sa mort, Henri IV écrivit : « Mon affliction est aussi incomparable que l'était le sujet qui me la donne. Les regrets et les plaintes m'accompagneront jusqu'au tombeau. La racine de mon cœur est morte et ne rejettera plus... » Gabrielle eut droit à des funérailles royales et Henri IV porta le deuil, malgré l'interdiction faite aux monarques. Il épousera pourtant, en 1600, Marie de Médicis, dont il aura six enfants, dont le futur Louis XIII.



▲ Gabrielle d'Estrées et une de ses sœurs

4^e quart 16^e siècle - Anonyme français
Paris, musée du Louvre - RF1937-1 - Département des Peintures
Photo © RMN-Grand Palais (musée du Louvre) - © Tony Querrec



Julienne-Hippolyte (à gauche), la jeune sœur de Gabrielle (à droite), pince son téton droit, rappelant ainsi son état de femme enceinte : celle-ci tient dans la main gauche l'anneau symbole de l'amour du roi. Derrière elles, une servante coud une layette. La scène symbolise l'enfant à venir, César, qui scellera définitivement l'amour du roi pour Gabrielle.

Le château de Cœuvres-et-Valsery, lieu de rencontre du roi et de Gabrielle

Construit entre 1552 et 1575, pour les parents de Gabrielle d'Estrées, le château de Cœuvres-et-Valsery est connu comme le lieu de rencontre du roi Henri IV et de la jeune femme. Propriété privée, il a subi ensuite les démolitions de la Révolution et de nombreuses transformations.

¹ La commune de Cœuvres-et-Valsery a été formée par ordonnance du 29 mai 1830 grâce à la fusion des anciennes communes de Cœuvres et de Valsery.

² Gousset : creux de l'aisselle et odeur qui s'en exhale.

Journée du maintien à domicile : je suis aidant et moi qui m'aide ?



pour tous, toute la vie, partout

L'événement « La Journée du maintien à domicile », organisé par l'ADMR (1^{er} réseau national associatif de services à la personne) revient pour une nouvelle édition. Rendez-vous le samedi 21 octobre prochain de 9h30 à 17h30 à la salle Demoustier à Villers-Cotterêts. Thématique 2023 : je suis aidant et moi qui m'aide ?

Les aidants naturels sont des personnes non professionnelles (famille, proches etc.) **qui viennent en aide**, pour partie ou totalement, **à une personne dépendante** pour les activités de la vie quotidienne (toilette, ménage, courses, repas, ...). Aujourd'hui, 1 personne sur 4 est aidante naturelle, soit **9,3 millions de personnes**. Ils sont nombreux et souvent invisibles.

En 2020, un rapport ministériel révèle que 62% des aidants ont déjà vécu un état d'épuisement intense et que 50% se sentent seuls et voient leur santé impactée. 2 sur 3 ont même sacrifié leur temps imparti pour leurs loisirs. Mais pour aider un proche, il faut d'abord s'aider soi-même !

C'est pourquoi l'ADMR renouvelle sa « journée du maintien à domicile ». **Gratuite et à destination de tous, elle vous permettra de découvrir les différentes aides à domicile qui existent pour accompagner les personnes dépendantes mais aussi leurs aidants.** Vous pourrez ainsi rencontrer de nombreux intervenants, professionnels ou associations qui œuvrent chaque jour. Différentes activités et conférences ponctueront la journée.

En cas de difficulté pour participer à cette journée, n'hésitez pas à contacter l'ADMR pour tenter de trouver avec eux une solution adaptée.

— Florence CECILE ou Déborah FOYART
— 03 23 96 10 50 (lun. au ven. : 9h/13h et 14h/17h)



Loisirs pour les 8/15 ans : demandez le programme !

Jusqu'en novembre, profitez des bonnes idées de sorties proposées par le service enfance jeunesse intercommunal ! Destinées aux enfants et ados de 8 à 15 ans, les sorties sont encadrées par des animateurs et se déroulent généralement sur une journée, à des tarifs attractifs comprenant le transport.

Ce samedi 23 septembre, vous pourrez assister à la **fête intergénérationnelle** organisée à l'EHPAD François 1^{er} à Villers-Cotterêts. Dès 13h30, venez profiter gratuitement de jeux géants et d'une initiation à l'escrime. L'occasion de faire se rencontrer les jeunes générations et leurs aînés autour de plusieurs animations.

En octobre, les enfants pourront se rendre à la **Mer de Sable** pour la journée mais aussi participer au stage de découverte du **tir à l'arc** pendant les vacances de la Toussaint.

Le mois de novembre sera l'occasion de se rendre à Paris sur le plus grand salon français de jeux vidéo : la **Paris Games Week** ! Et si c'est l'envie de bouger qui motive vos enfants, inscrivez-les à la sortie du 25 novembre ! Au programme : **de l'escalade, du trampoline et de l'agilité** dans les parcs à sensation comme Urban Jump ou Koezio et Hapik !

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service enfance jeunesse intercommunal : de nombreuses activités, sorties et séjours sont organisés chaque année !



Vous pouvez également être informés en nous suivant sur la page Facebook de la collectivité : **CCretzenvalois**.

Renseignements et inscriptions :

Service Enfance Jeunesse
intercommunal
03 23 55 46 55
m.elkihel@retzenvalois.fr
ou sur www.cc-retz-en-valois.fr

Tourisme : bilan de la saison estivale

Depuis le 1^{er} juin 2023, les conseillers en séjour de l'office de tourisme Retz-en-Valois à Villers-Cotterêts et du bureau d'informations touristiques situé à Berny-Rivière ont accueilli 2 785 personnes et traité 1 823 demandes. À noter cette saison, une importante hausse de la fréquentation des touristes danois au Bureau d'information touristique de Berny-Rivière, en juin et juillet.

Outre les missions d'accueil, le pôle commercial de l'office est en forte progression. Déjà en 2022, on notait une reprise marquée de l'activité qui se confirme en 2023. De juin à fin août, le chiffre d'affaires s'élève à 12 532 €, représentant un taux d'évolution de 75.5 %.

Sorties groupes

Une trentaine de prestations groupes ont été commercialisées : 341 adultes (associations, amis, etc.) et 678 enfants (scolaires et centres de loisirs), totalisant 1019 personnes. C'est 47 % de plus qu'en 2022.

Les demandes des groupes d'adultes s'orientent plutôt vers la découverte du patrimoine local. C'est le cas par exemple des visites commentées de La Ferté-Milon qui représentent à elles seules 77 % des demandes de la période. Les groupes scolaires préfèrent, quant à eux, les défis nature et l'exploration des grands espaces. Le mois de septembre s'annonce tout aussi animé avec une dizaine de groupes prévus.

Sorties individuelles

Les huit sorties individuelles estivales ont fait, quant à elles, la joie de 94 personnes. Les ateliers taille de pierre de l'abbaye de Coëuvres-et-Valseroy ont encore une fois attiré un public nombreux avec des réservations plusieurs mois à l'avance.

Le site internet de l'office fait peau neuve

Si vous avez l'habitude de prendre vos renseignements sur le web, vous avez sans doute remarqué que le site internet de l'office de tourisme a fait peau neuve. Pratique, conviviale et riche en informations, la navigation y est intuitive avec des catégories claires et bien organisées pour faciliter les recherches. Vous pourrez aussi découvrir une nouvelle rubrique « Actus à la une » regroupant les dernières nouveautés, articles de blogs et bons plans de l'équipe.

Rendez-vous sur : www.tourisme-villers-cotterets.fr



© Colin



Le Haricot de Soissons reconnu en IGP

Le Haricot de Soissons, célèbre légumineuse picarde, est désormais officiellement reconnu en Indication Géographique Protégée (IGP) depuis le 2 juin 2023. Cette reconnaissance valorise sa spécificité et sa qualité exceptionnelle, tout en préservant les savoir-faire traditionnels de sa production. Elle garantit aux consommateurs que le haricot qu'ils achètent est authentique et issu d'une région géographique déterminée. Grâce à cette appellation, les producteurs bénéficient d'une protection contre les imitations et pourront mieux valoriser leur travail et garantir les prix de vente.

Le département de l'Aisne est connu depuis le XVIII^e siècle pour sa production de haricots secs. Son cœur se trouve dans le Soissonnais-Valois mais rayonne au-delà, sur plusieurs centaines de communes alentour. Actuellement, une vingtaine de producteurs sont à la tête de la coopérative du Haricot de Soissons. Sur la Communauté de Communes Retz-en-Valois ils sont cultivés aux Jardins de Pontarcher à Ambleny ou encore chez Didier Cassemiche à Oigny-en-Valois. En soupe, à la graisse d'oie ou encore à l'apéro, les recettes ne manquent pas pour le cuisiner : www.haricotdesoissons.com

Élisabeth d'Autriche, reine douce et dévote

Par Pascale Plazanet

Après Marie Stuart, femme du roi François II, nous vous présentons Élisabeth d'Autriche, qui épousa son frère et successeur, Charles IX. Leur court règne fut marqué par le massacre de la Saint-Barthélemy, mais la jeune reine resta toujours en retrait des affaires du royaume.

Dans la dynastie des Valois, qui régna de 1328 à 1589, les reines se suivent et ne se ressemblent pas, pas plus que les rois, leurs époux. Autant Marie Stuart avait une personnalité extravertie, autant Élisabeth d'Autriche qui épousa Charles IX en 1570... se fit discrète durant la courte période troublée où elle fut reine.

Fille de l'empereur Maximilien II et de Marie d'Autriche, princesse espagnole et nièce du roi Philippe II d'Espagne, la jeune Élisabeth de Habsbourg naît en 1554. À cette époque où les unions princières étaient pour la plupart des mariages d'intérêt, son père avait d'abord projeté de la marier au roi Frédéric II de Danemark ou au roi Sébastien Ier de Portugal. Mais la France, cherchant à renforcer ses liens avec les princes catholiques du Saint-Empire romain germanique, proposa qu'elle épouse le jeune roi Charles IX âgé de 20 ans, ce qui fut accepté.

Une jolie mariée

Le mariage a lieu en novembre 1570 à Mézières, alors située à la frontière entre les Pays-Bas espagnols et la France. Le jeune roi qui n'a jamais vu Élisabeth, se mêle à la foule pour la regarder passer : elle a 16 ans et elle est jolie. Il peut ainsi se réjouir « d'avoir trouvé une femme en son contentement ». Elle continue à faire forte impression par son allure et sa distinction lors de la cérémonie, où elle est habillée d'une robe d'argent couverte de perles et d'un manteau violet semé de fleurs de lys d'or. Elle porte aussi une couronne à l'impériale ornée de grands diamants, rubis et émeraudes. S'en suivent des festivités organisées dans la capitale où feux d'artifices, bals, cavalcades et banquets se succèdent au printemps 1571.

Des difficultés de communication

Seule ombre au tableau : la jeune reine parle allemand et espagnol mais... pas un mot de français ! Lorsque l'on s'adresse à elle, c'est la comtesse d'Arenberg, une dame de sa suite, qui joue le rôle de traductrice. Cela ne favorise pas, on s'en



◀ **Élisabeth d'Autriche (1554-1592), reine de France, femme de Charles IX**

Clouet François (vers 1515-1572) peintre, dessinateur – Paris, musée du Louvre - INV3254 - Département des Peintures – Photo © RMN-Grand Palais (musée du Louvre) - © Stéphane Maréchal

Une reine très généreuse

Lorsqu'Élisabeth quitte la France pour Vienne, après le décès de Charles IX, elle reste très liée à sa belle-soeur Marguerite de Valois (la future reine Margot) ; ayant appris que celle-ci n'a plus « un sous vaillant », autrement dit qu'elle est ruinée, elle décide de lui donner la moitié de son douaire, l'héritage que lui a laissé son époux.

François 1^{er}
1515-1547

Claude de France
1499-1524

Henri II
1547-1559

Catherine de Médicis
1519-1582

François II
1559-1560

Marie Stuart
1542-1587

Charles IX
1560-1574

Élisabeth d'Autriche
1554-1592

Henri III
1574-1589

Louise de Vaudémont-Lorraine
1553-1601

doute, l'intimité entre les deux jeunes époux. Une fille, nommée Marie-Élisabeth, naît cependant en 1572. Mais le roi a également une maîtresse, Marie Touchet, qui donne naissance à un fils. Un historien note qu'Élisabeth « ne lui en fit jamais pire chère (plus mauvais visage), ni ne lui en dit pire parole, supportant patiemment sa petite jalousie et le larcin qu'il lui faisait. » Même si ces comportements royaux sont courants, l'abnégation et la dignité de la jeune reine sont louées par ses contemporains.

Une fin de vie dévote

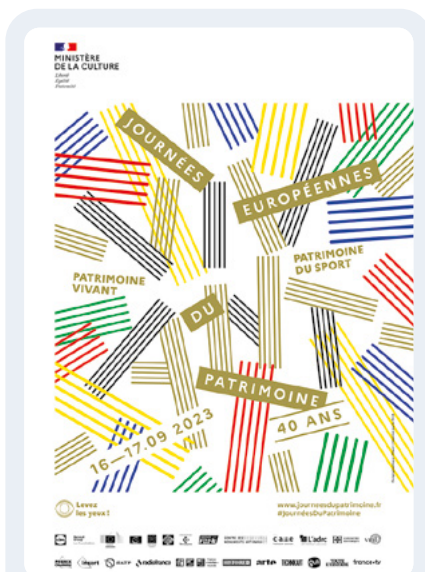
Mais la période est troublée par les guerres de religion qui culminent avec le massacre de la Saint-Barthélemy dans la nuit du 23 au 24 août 1572 : le roi ordonne l'assassinat des chefs protestants à Paris ; le carnage s'étend dans le pays, faisant entre 15 000 et 30 000 morts. Dépassé par l'ampleur de ces événements, Charles IX, déjà souffrant, ne s'en remettra pas, et

s'éteindra à 23 ans, le 30 mai 1574.

Veuve de 20 ans, Élisabeth qui n'a pas eu d'héritier masculin pouvant succéder au monarque, est invitée à regagner son pays natal sans pouvoir y emmener Marie-Élisabeth, qui n'a que deux ans. La petite princesse mourra loin de sa mère en avril 1578. De son côté, Élisabeth, ayant refusé de se remarier, mène une vie de grande dévotion, fondant un monastère de clarisses près de Vienne. Elle meurt en janvier 1592, ayant été, selon le mémorialiste Pierre de l'Estoile, « fort aimée et honorée des Français ».



L'agenda des communes



© Cheeri

16 ET 17 SEPTEMBRE JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Retrouvez tous les événements
Retz-en-Valois sur :

www.cc-retz-en-valois.fr

ou directement auprès de l'office de
tourisme intercommunal, 6 place
Aristide Briand à Villers-Cotterêts.

TOUS LES MARDIS ET JEUDIS

Randonnées de l'association Rand'O

- les mardis à 8h au parking du Grand Bosquet de Villers-Cotterêts
 - les jeudis à 14h au parking de la roue à aube à La Ferté-Milon
- Renseignements : 06 35 93 14 57

SEPTEMBRE

Reprise des activités sportives de
l'association Culture Sport Vallée de
l'Aisne (C.S.V.A.) :

- initiation aux sports (foot, volley, rugby...) à partir de 5 ans à Fontenoy et Ambleny
 - Gymnastique enfants à partir de 5 ans à Fontenoy
 - Badminton adultes à Ambleny
 - Gymnastique seniors à Fontenoy
 - Marche à Fontenoy
 - Théâtre à Montigny-Lengrain
- Renseignements : 07 62 88 30 05

DU 23 SEPTEMBRE AU 17 DÉCEMBRE

Exposition temporaire
"D'Artagnan, héros de BD"

- Villers-Cotterêts,
Musée Alexandre Dumas
Du lundi au samedi de 14h à 17h.
Le dimanche de 14h à 18h.
Fermé le mardi, le dernier dimanche
du mois et les jours fériés.
3,90€ plein tarif / 3,20€ tarif réduit /
Gratuit - 18 ans
Renseignements :
03 23 96 23 30
musee-dumas@mairie-villerscotterets.fr

SAMEDI 23 SEPTEMBRE

Conférence "Le mythe de d'Artagnan"

- Villers-Cotterêts,
Médiathèque Alexandre Dumas
14h30-16h
Gratuit
Sur réservation :
03 23 96 23 30
musee-dumas@mairie-villerscotterets.fr

23 SEPT / 28 OCT / 25 NOV / 2 DÉC ET 17 DÉC

Randonnées de 8 à 12kms

- Villers-Cotterêts,
Rendez-vous près de l'ancienne caserne
des pompiers à 14h30
Renseignements : 06 83 02 19 80

DIMANCHE 24 SEPTEMBRE

Brocante

- Ambleny,
À partir de 7h
Sur réservation pour les exposants :
06 28 80 50 57

Brocante

- Puiseux-en-Retz,
À partir de 8h

24 SEPT / 8 OCT / 22 OCT / 5 NOV / 18 NOV ET 18 DÉC

Randonnées de l'APCV (Association
de Promotion des Chemins Verts)

- Différents lieux de RDV,
Renseignements : 06 08 21 25 23

24 SEPT / 15 OCT / 12 NOV ET 17 DÉC

Sorties de l'association AFORETZ

Renseignements sur :
www.amis-foret-retz.fr

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

Pétanque

- Ambleny,
Rue du stade
Toute la journée
Inscriptions sur place

DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE

Vide dressing

- Ambleny,
Salle Vigne-Catherine
À partir de 10h
Sur réservation pour les exposants :
06 17 01 54 68

MERCREDI 4 OCTOBRE

Ouverture de l'Atelier "Mots Lierre" :
atelier d'écriture

- Haramont,
Salle des fêtes
14h à 16h
Renseignements :
motslierre@gmail.com

DIMANCHE 8 OCTOBRE

Course pédestre L'Amblenoise

- Ambleny,
Salle Vigne-Catherine - 5 et 12 km
Informations : 06 70 22 21 17

14 OCT / 11 NOV / 9 DÉC

Marche santé de 5kms

- Villers-Cotterêts,
rendez-vous près de l'ancienne caserne
des pompiers à 14h30
Renseignements : 06 83 02 19 80

SAMEDI 14 OCTOBRE

Spectacle musical

"À la table de Rossini"
(quatuor à cordes et comédiens)

- Villers-Cotterêts,
Salle Oasis
20h à 21h
5,65€ + 18 ans / 3,40€ - 18 ans
Sur réservation : 03 23 96 23 30
musee-dumas@mairie-villerscotterets.fr

DIMANCHE 15 OCTOBRE**Marché d'automne**

- **Vivières,**
Parc des écoles
9h à 17h

Concert Gospel Les Citrons Bleus

- **Ancienville,**
Église
15h30
10 €
Renseignements et réservations :
03 23 72 64 10

**SAMEDI 21 OCTOBRE****Moules frites**

- **Ambleny,**
Salle Vigne-Catherine
20h
Sur réservation : 06 28 80 50 57

SAMEDI 28 OCTOBRE**Halloween - Réservé aux enfants du regroupement scolaire Pierre Henin**

- **Cœuvres-et-Valsery,**
Place Auguste Rébérot
RDV 14h30 - Départ 15h
Gratuit
06 10 38 48 54

SAMEDI 4 NOVEMBRE**Soirée enquête**

- **Villers-Cotterêts,**
Musée Alexandre Dumas
18h-19h30 et 20h-21h30
5,65€ + 18 ans / 3,40€ - 18 ans
Sur réservation :
03 23 96 23 30
musee-dumas@mairie-villercotterets.fr

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 NOVEMBRE**Festival du rire d'Ambleny**

- **Ambleny,**
Salle Vigne-Catherine
Sur réservation : 03 23 74 20 19

JEUDI 16 NOVEMBRE**Beaujolais nouveau**

- **Ambleny,**
Salle Vigne-Catherine
18h
Sur réservation : 06 28 80 50 57

VENDREDI 17 NOVEMBRE**Soirée Beaujolais**

- **Dampleux,**
Place du village
19h
8 €
Sur réservation : 06 88 36 88 02

SAMEDI 18 NOVEMBRE**Concert Christian DELAGRANGE organisé par le Lions Club**

- **Villers-Cotterêts,**
Gymnase Germain Thibaut 20h30
Carré or : 25€ / Catégorie 1 : 20€
Sur réservation : 06 10 49 88 33

DIMANCHE 26 NOVEMBRE**Soirée au Cabaret le K à Reims**

- **Ambleny,**
Sur réservation : 06 28 80 50 57

MERCREDI 29 NOVEMBRE**Atelier Casse-Noisette (4 à 7 ans) (lecture du conte et décorations pour le sapin de Noël)**

- **Villers-Cotterêts,**
Musée Alexandre Dumas 10h-11h30
3,40 €
Sur réservation :
03 23 96 23 30
musee-dumas@mairie-villercotterets.fr

Atelier fabrication de couronnes de l'Avent (à partir de 10 ans)

- **Villers-Cotterêts,**
Musée Alexandre Dumas 14h-16h
5,65€ + 18 ans / 3,40€ - 18 ans
Sur réservation :
03 23 96 23 30
musee-dumas@mairie-villercotterets.fr

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE**Marché de Noël**

- **Cœuvres-et-Valsery,**
Place Auguste Rébérot
De 10 h à 18 h
2 €/m
Sur réservation pour les exposants :
06 10 38 48 54

Arbre de Noël réservé aux enfants de la commune avec spectacle Pinocchio

- **Cœuvres-et-Valsery,**
Église
15 h
Renseignements : 03 23 55 80 06

SAMEDI 9 DÉCEMBRE**La chorale "La Salamandre" fête ses 30 ans : concert avec la chorale "Les Fous Chantants" de Betheny**

- **Villers-Cotterêts,**
Salle Marie-Louise Labouret
18h

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE**La chorale "La Salamandre" fête ses 30 ans : concert avec le chœur d'hommes "La Lyre Halluinnoise"**

- **Villers-Cotterêts,**
Église Saint-Nicolas
15h

DIMANCHE 17 DÉCEMBRE**Marché de Noël**

- **Ambleny,**
Salle Vigne-Catherine
10h
Sur réservation pour les exposants :
06 17 01 54 68

MARDI 19 DÉCEMBRE**Repas des aînés**

- **Ambleny,**
Salle Vigne-Catherine
12h



VILLÉO
RETZÉO

Un service intercommunal !

Votre transport à la demande évolue !



NOUVEAUX JOURS DE FONCTIONNEMENT, NOUVEAUX HORAIRES !

Les services de Vic-sur-Aisne,
Villers-Cotterêts Zone 2
et La Ferté-Milon s'adaptent
à vos besoins.

NOUVEAU GUIDE HORAIRES VILLÉO-RETZÉO DISPONIBLE :



Dans **les mairies** de la Communauté
de Communes Retz-en-Valois



À l'**agence Villéo-Retzéo**,
34 Boulevard Milet à Villers-Cotterêts



Ou en téléchargement sur **villéo-retzeo.fr**
et **cc-retz-en-valois.fr**